



Compte rendu du Comité de Programmation d'Installation

du

Programme LEADER 2014-2020

Le lundi 2 mai 2016



Participation

Etaient présents:

- ❖ Collège Public: Francis Lapébie, Jean Michel Yvora, Frédéric Marcos, Marie José Siberchicot, Muriel O'Byrne, Robert Bacheré, Serge Pomarez, Jean Marie Abadie, Yves Lahoun, Rachel Durquety.
- ❖ Collège Privé: Sébastien Bacheré, Chantal Bonnehon, Jean Marc Lanusse, Véronique Boucheres, Pauline Barnetch, Jacques Alvarez, Fernand Mainpin, Xavier de la Salle, Pierre Laffitte, Martine Fabas, Jean Yves Wegner, Arnauld Couvelaère, David Lapègue, Joséphine Prosper.
- ❖ Personnes associées: Eric Jaubert (Conseil Régional ALPC), Mayalen Nougé (CAGD), Benoît Perignon (CC Seignanx).

Etaient excusés:

Nicolas Lapeyre, Maïté Labeyriotte, David Boiselle, Laure Lacazette, Eric Labaste, Cécile Crochet (Conseil Départemental), Christophe Rochard (Pays et Quartier d'Aquitaine), Corinne Pivot (DDTM), Pascal L'Herrant (CC MACS), Sandrine Lassourelle (CC Pays d'orthe), Isabelle Soraing (CC Pouillon), Julien Gaury (Autorité de Gestion).

Etaient absents:

Jean Michel Dufort, Eric Bessé, Isabelle Cailleton, Stéphane Cahen (Assemblée Nationale).



Ordre du jour

- ❖ Introduction par le Président du Pays et le Vice Président en charge de LEADER
- ❖ Présentation des membres du Comité
- ❖ Présentation stratégie et plan d'action
- ❖ Rappel des fondamentaux
- ❖ Présentation des instances de gouvernance du programme
- ❖ Fonctionnement et rôle du Comité
- ❖ Présentation du règlement intérieur
- ❖ Election des Président et Vice-Président du Comité



Les membres du Comité de Programmation

❖ Collège public :

Titulaire	Mr	Lapébie	Francis	CCMACS
Titulaire	Mr	Marcos	Frédéric	CCP
Titulaire	Mme	O'Byrne	Muriel	CCS
Titulaire	Mr	Bacheré	Robert	CCPO
Titulaire	Mr	Pomarez	Serge	CAGD
Titulaire	Mr	Lahoun	Yves	CD40
Titulaire	M			CRALPC
Suppléant	Mr	Yvora	Jean Michel	CCMACS
Suppléant	Mme	Siberchicot	Marie José	CCP
Suppléant	Mr	Bessé	Eric	CCS
Suppléant	Mme	Cailleton	Isabelle	CCPO
Suppléant	Mr	Abadie	Jean Marie	CAGD
Suppléant	Mme	Durquety	Rachel	CD40
Suppléant	M			CRALPC



Les membres du Comité de Programmation

❖ Collège public :

Etant donné que le collège public est constitué des membres du Conseil d'Administration du Pays, nous attendions la nomination d'un élu régional titulaire et un suppléant.

Cependant, étant donné que la région ALPC est la nouvelle autorité de gestion des fonds européens, des élus régionaux du territoire ne peuvent pas siéger au Comité de Programmation, pour prévenir les conflits d'intérêt.

=> Le collège public sera donc composé de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants)

 LEADER

2014-2020

Les membres du Comité de Programmation

❖ Collège privé :

Titulaire	Mr	Bacheré	Sébastien	Eurobois
Suppléant	Mme	Bonnehon	Chantal	OT Sud Landes Arrigans
Titulaire	Mr	Lanusse	Jean Marc	Groupe de travail
Suppléant	Mme	Bouchères	Véronique	ADIE
Titulaire	Mme	Barnetch	Pauline	Agricultrice
Suppléant	Mr	Lapeyre	Nicolas	Barthes Nature
Titulaire	Mr	Alvarez	Jacques	Compagnons bâtisseurs
Suppléant	Mr	Mainpin	Fernand	UTL
Titulaire	Mr	De la Salle	Xavier	Groupe de travail
Suppléant	Mme	Labeyriotte	Maité	Culture
Titulaire	Mr	Laffitte	Pierre	citoyen
Suppléant	Mme	Fabas	Martine	AMAP Labenne
Titulaire	Mr	Wegner	Jean Yves	Egaliterre
Suppléant	Mr	Couvelaère	Arnaud	2X Aventures
Titulaire	Mr	Boiselle	David	ASL Pouillon
Suppléant	Mr	Lapègue	David	Forestière Lapègue
Titulaire	Mme	Lacazette	Laure	Carrières et Insertion
Suppléant	Mme	Prosper	Joséphine	Prosper forages
Titulaire	Mr	Labaste	Eric	ALPAD
Suppléant	Mr	Dufort	Jean Michel	Agriculteur



Stratégie et enveloppe LEADER 2014-2020

Passer d'une attractivité subie à une attractivité choisie, en confortant un modèle de développement économique et social durables.

➔ Pour mener à bien cette stratégie de développement, le Pays Adour Landes Océanes dispose **d'une enveloppe LEADER de 1 050 000€** et **d'une enveloppe Conseil Régional de 300 000€ pour 6 ans.**



Plan d'action 2014-2020

Objectif stratégique 1: Permettre à certaines filières, comme le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, la culture de s'adapter à un nouveau contexte.

- *Développer en agriculture et sylviculture, de nouvelles de façon de produire, de commercialiser en circuit court.*
- *Structurer une offre touristique valorisant le patrimoine naturel du territoire et s'inscrivant dans une démarche durable.*
- *Permettre aux acteurs de la culture de s'inscrire dans une approche économique (professionnalisation des pratiques).*

Objectif stratégique 2: Permettre d'innover socialement en accompagnant un développement inclusif, en adaptant et développant l'offre de services et d'activités pour permettre au plus grand nombre de vivre et travailler au Pays.

- *Développer la veille économique et sociale et mettre en œuvre des réponses innovantes pour les acteurs du territoire.*
- *Promouvoir de nouvelles organisations et relations au travail et inciter au développement d'une économie collaborative.*

Actions de coopération

Actions de communication / Suivi - Evaluation / Animation – Gestion



Plan d'action 2014-2020

Objectif stratégique 1: Permettre à certaines filières, comme le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, la culture de s'adapter à un nouveau contexte.

Plus value LEADER :

- Approche transversale et globale
- Favoriser les logiques de réseau, synergie, transférabilité, démarches collectives
- Dimension méthodologique de la conduite de projet
- Accompagner le changement pour certaines filières (innovation dans la production mais aussi le management)
- Enrichir les projets par des logiques de coopération

➔ **Enveloppe allouée à l'objectif stratégique 1 : 441 000 €**



Plan d'action 2014-2020

➤ Objectif opérationnel 1.1: Développer des savoirs faire et des savoirs être opérants

Nature des opérations :

- Recenser l'existant et étudier les potentialités de développement (état des lieux, analyse comparative, étude d'opportunité, de positionnement, de faisabilité, de marché, de recherche et développement, outils de veille économique et sociale...)
- Mobiliser, sensibiliser, professionnaliser
- Développer des réseaux d'acteurs (professionnels, clientèles, institutionnels...)
- Mettre en place des outils permettant une structuration de la filière (tableaux de bord, observatoire, outils d'analyse, outils d'évaluation...)

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Offices de tourisme
- Associations
- Chambres consulaires départementales ou régionales
- Entreprises des secteurs agricole, forestier, touristique
- Groupements d'intérêt public (GIP), Groupement d'intérêt économique (GIE)
- Syndicat professionnel et interprofessionnel
- Confédérations professionnelles



Plan d'action 2014-2020

- **Objectif opérationnel 1.2: Mobiliser et optimiser les ressources territoriales pour conforter le développement de filières économiques et pour les rendre compétitives**

Nature des opérations relevant de la filière tourisme :

-Création d'une offre « tourisme de pleine nature » : impulser, structurer et développer des produits ou circuits en vue de décliner l'offre touristique « nature » fondée sur les principes de la charte « tourisme durable » (équipements, hébergement...)

-Commercialisation :

- Rendre accessible cette offre aux différentes clientèles sur l'ensemble du territoire
- Mutualiser les actions et les outils de valorisation, de communication et de mise en marché de cette offre

-Promotion:

- Développer des actions et des outils de valorisation de la démarche et des offres « tourisme nature » à destination des clientèles cibles
- Renforcer l'image nature et respectueuse de l'environnement



Plan d'action 2014-2020

- **Objectif opérationnel 1.2 : Mobiliser et optimiser les ressources territoriales pour conforter le développement de filières économiques et pour les rendre compétitives**

Nature des opérations relevant de la filière agricole :

-Production :

- Soutenir les nouvelles productions et les nouvelles façons de produire (innovation, expérimentation, durabilité)
- Soutenir les productions dont la commercialisation se fera en circuits courts et/ou de proximité

-Transformation :

- Soutenir la création d'ateliers de transformation mutualisés et multi produits
- Soutenir des processus innovants et de nouveaux produits

-Commercialisation :

- Créer des marchés dédiés en partie ou totalement aux productions locales
- Créer ou réhabiliter des multiples ruraux, épicerie solidaire, local de distribution directe
- Permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits/production à la ferme (mutualisés/multi produits)
- Encourager la création et le développement de magasins de producteurs (hors magasins à la ferme)
- Participer au développement d'outils innovants de type drive fermier, plateforme dématérialisée, commerce itinérant, distributeur automatique
- Encourager la diversification de débouchés, alimentaire ou non alimentaire

-Promotion:

- Créer une charte graphique à l'échelle du territoire afin de permettre au consommateur final d'identifier les circuits de commercialisation et l'origine des produits
- Créer un répertoire des productions et producteurs locaux
- Organiser des animations à l'échelle du territoire de type salons, foires, marchés...
- Créer et diffuser des outils de promotion



Plan d'action 2014-2020

- **Objectif opérationnel 1.2 : Mobiliser et optimiser les ressources territoriales pour conforter le développement de filières économiques et pour les rendre compétitives**

Nature des opérations relevant de la filière sylvicole:

Production :

- Optimiser la mobilisation de la ressource, notamment dans le sud Adour ou sur des filières hors pin maritime (ex : liège, essences précieuses)
- Soutenir de nouvelles productions et de nouvelles façons de produire

Transformation :

- Soutenir de nouvelles façons de transformer
- Développer de nouveaux produits et/ou de nouveaux débouchés

Commercialisation en circuits courts et promotion :

- Les essences et/ou productions locales (ex : répertoire des productions et producteurs locaux)
- Créer et diffuser des outils de promotion (ex : animations, centre d'interprétation...)



Plan d'action 2014-2020

- **Objectif opérationnel 1.2 : Mobiliser et optimiser les ressources territoriales pour conforter le développement de filières économiques et pour les rendre compétitives**

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Office de tourisme
- Associations
- Chambres consulaires départementales ou régionales
- Entreprises des secteurs agricole, forestier, touristique
- Structures dont le statut juridique relève de l'économie sociale et solidaire (coopérative, SCOP...)
- Groupement d'intérêt public (GIP), Groupement d'intérêt économique (GIE)
- Syndicat professionnel et interprofessionnel
- Confédérations professionnelles



Plan d'action 2014-2020

➤ Objectif opérationnel 1.3: Structurer et développer une économie culturelle créative

Nature des opérations :

- Recenser l'offre culturelle existante par approche thématique (toute forme d'expression culturelle et artistique), tant sur les équipements, que sur les initiatives déjà menées sur le territoire (états des lieux, diagnostic)
- Connaître et analyser les organisations des structures actuellement engagées dans la culture.
- Recenser les besoins des structures en termes d'organisation, de développement et de lisibilité sur le territoire (étude d'opportunité et de faisabilité, étude sur la structuration, étude de marché)
- Renforcer la médiation culturelle dans l'évolution de pratiques « amateur » vers une réelle professionnalisation de ces pratiques (sensibiliser, former et informer en vue de la création d'emplois)
- Créer et animer un réseau d'acteurs, des partenariats en vue de la structuration de l'offre (mutualisation, partenariat...) pour créer une réelle filière économique.



Plan d'action 2014-2020

➤ Objectif opérationnel 1.3: Structurer et développer une économie culturelle créative

Nature des opérations (suite):

- La création d'outils de production/création mutualisés
- La création d'espaces et d'outils de diffusion/commercialisation/communication pour que la culture s'exprime sur le territoire, qu'une valeur ajoutée soit créée et pérennisée et que la culture soit accessible à tous
- Mettre en scène l'offre patrimoniale et culturelle en cohérence avec la démarche tourisme durable et améliorer l'intérêt et la sensibilité des pratiques éco-responsables,

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Office de tourisme
- Associations
- Entreprises du secteur culturel
- Structures dont le statut juridique relève de l'économie sociale et solidaire (coopérative, SCOP...)
- Groupement d'intérêt public (GIP), Groupement d'intérêt économique (GIE)
- Syndicat professionnel et interprofessionnel
- Confédérations professionnelles



Plan d'action 2014-2020

Objectif stratégique 2: Permettre d'innover socialement en accompagnant un développement inclusif, en adaptant et développant l'offre de services et d'activités pour permettre au plus grand nombre de vivre et travailler au Pays.

Plus value LEADER :

- Conforter le travail en réseau
- Favoriser l'innovation
- Intérêt à travailler avec d'autres territoires
- Assurer une diffusion d'outils « classiques » de la politique de la ville vers le monde rural
- Renforcer le lien urbain/rural

 Enveloppe allouée à l'objectif stratégique 2 : 315 000 €



Plan d'action 2014-2020

- **Objectif opérationnel 2.1: Développer la veille économique et sociale et mettre en œuvre des réponses innovantes pour les acteurs du territoire**

Nature des opérations :

- Recenser l'existant et étudier le positionnement économique (état des lieux, analyse comparative, étude d'opportunité, de faisabilité, de positionnement, de marché, outils de veille économique et sociale....)
- Mobiliser, sensibiliser pour permettre de découvrir les métiers
- Développer des réseaux d'acteurs (professionnels, clientèles et institutionnels)
- Mettre en place des outils permettant de faciliter les conditions d'accès à l'emploi et à la formation (Tableaux de bords, observatoire, outils d'analyse, équipement de type guichet unique...)
- Ex :Chantier formation

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Associations
- Structures relevant de l'économie sociale et solidaire
- TPE, unités artisanales développant des projets collaboratifs
- Groupement d'intérêt public (GIP), Groupement d'intérêt économique (GIE)
- Syndicat professionnel et interprofessionnel
- Confédérations professionnelles



Plan d'action 2014-2020

➤ Objectif opérationnel 2.2: Promouvoir de nouvelles organisations et relations au travail et inciter au développement d'une économie collaborative

Nature des opérations :

- Soutenir la création d'activités participant au développement de l'ESS
- Aider à la création de Groupements d'employeurs
- Favoriser les activités économiques à caractère collaboratif
- Développer les initiatives d'échanges et d'appropriation des savoirs
- Promouvoir et diffuser le financement solidaire et participatif
- Favoriser l'accès au numérique par la mutualisation des outils
- Soutenir la création des tiers lieux (télétravail, travail partagé...)

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Associations
- Structures relevant de l'économie sociale et solidaire
- TPE, unités artisanales développant des projets collaboratifs
- Groupement d'intérêt public (GIP), Groupement d'intérêt économique (GIE)
- Syndicat professionnel et interprofessionnel
- Confédérations professionnelles



Plan d'action 2014-2020

Projets structurants

- Capacité à fédérer les acteurs locaux.
- Le rayonnement du projet
- Montant plancher de 400 000€
- Portage prioritaire par une intercommunalité mais pas obligatoire

➔ Enveloppe allouée au(x) projet(s) structurant(s): 210 000 €, cette somme est répartie au sein des 2 axes stratégiques du plan d'action.



Plan d'action 2014-2020

➤ **Coopération:**

**Développer la culture de la coopération pour enrichir la stratégie locale de développement.
Mettre l'Europe au cœur du village et le village au cœur de l'Europe.**

➤ **2 types de projets de coopération:**

- Les projets **inter-territoriaux**, c'est-à-dire ceux qui concernent plusieurs territoires d'un même État membre (pour la France, ces territoires seront des GAL, Parcs naturels régionaux, Pays...)
- Les projets **transnationaux**, c'est-à-dire ceux qui impliquent des territoires situés dans plusieurs États membres et/ ou dans des pays au-delà des frontières de l'Union.

➤ La coopération c'est une relation de réciprocité. Outre les échanges, **la coopération doit donner lieu à une action commune et partagée.**

Portage des projets de coopération par le Pays Adour Landes Océanes (pour simplification des démarches), mais ces actions peuvent bénéficier à l'ensemble des acteurs du territoire.

➡ **Enveloppe allouée à la coopération : 31 500 €**



Plan d'action 2014-2020

Faire vivre la démarche LEADER, communiquer et évaluer le programme.

➤ **Communication:**

La stratégie en matière de communication aura pour objectifs de valoriser le programme, l'autorité de gestion, l'Europe mais aussi le territoire.

➤ **Suivi / Evaluation:**

Mise en place de critères et d'indicateurs afin de mesurer le bon déroulement du programme et l'atteinte des objectifs fixés

➤ **Animation et Gestion du programme**

➔ **Enveloppe allouée : 262 500 €**



Rappel des fondamentaux

- ❖ **Un projet ne doit pas être engagé (devis signé, bon pour accord...) avant le dépôt du dossier de demande de subvention (formel) et l'édition de l'accusé de réception**

- ❖ **Règles de financement:**
 - Pour un porteur de projet public:
LEADER 53% maximum des dépenses éligibles

 - Pour un porteur de projet privé:
Obligation de mobiliser des financements publics (Région, Département, EPCI...)
LEADER 53% maximum du montant des financements publics

- ❖ **Règles de financement:** LEADER => Dernier payeur et après acquittement des factures. Cependant, des demandes d'acompte seront possibles sous certaines conditions.

Les instances du programme

LEADER
2014-2020

Structure porteuse Pays Adour Landes Océanes

Comité de Programmation : Instance obligatoire et souveraine dans le vote des décisions

Collège public : Conseil d'Administration du Pays,
Collège privé : acteurs de la société civile représentant le territoire

Se réunit à minima 3 fois par an et doit respecter la règle du double quorum
Il vote : l'attribution des subventions, les modifications de maquette financière, le rapport annuel



Groupe de Travail : Instance mise en place par le GAL ALO (non obligatoire)

Le référent ou le suppléant de chaque atelier thématique

Instruit les dossiers en tenant compte des remarques éventuelles de l'atelier et en intégrant les critères de sélection
Applique le règlement intérieur pour proposer les arbitrages au Comité de Programmation
Présente les dossiers lors du Comité de Programmation et les différents scénarios le cas échéant en lien avec le suivi de la maquette financière
Effectue les visites sur place
Valide les travaux de l'atelier via du programme
Travail en lien étroit avec l'équipe technique



Atelier
1 référent et
un suppléant

Atelier
1 référent et
un suppléant

Atelier
1 référent et
un suppléant

Faire émerger les projets
Recevoir les maîtres d'ouvrage pour une présentation de leurs projets
Echanger sur les projets déposés auprès du Groupe d'Action Locale au regard des éléments de la fiche projet
Accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration du projet (ancrage territorial, perspectives de développement, réseaux...)
Traduire le projet du langage administratif au langage opérationnel pour que le Groupe de Travail puisse prendre connaissance du projet et compléter la grille de sélection.

Groupe d'Action Locale

Personnes ayant participé à la concertation
Porteurs de projet ayant bénéficié de LEADER 2008-2014
Acteurs impliqués dans les autres démarches du Pays ALO

Equipe technique : 2 Chargées de mission LEADER

Sara BOYRIE

sara@pays-adour-landes-oceanes.com

Tél : 05.58.57.41.42

Mylène LARRIEU

mylene@pays-adour-landes-oceanes.com

La vie d'un projet



J'ai une idée / un projet



Je rencontre **l'équipe technique** et un membre du **Groupe de Travail**



Je viens présenter mon projet dans **l'atelier thématique** concerné

Le **Comité des Financeurs** se réunit pour échanger techniquement et financièrement sur mon projet



Mon projet est examiné par le **Groupe de Travail** en vue de la constitution du dossier de demande de subvention qui sera soumis au vote du Comité de Programmation



Mon projet est présenté par un membre du Groupe de Travail en **Comité de Programmation pour un avis d'opportunité**

Je constitue mon dossier de demande de subvention



Mon projet est entériné par le **Comité de Programmation** qui délibère sur **l'attribution de la subvention**

Je réalise mon projet



Mon projet est terminé, je constitue mon dossier de demande de paiement avec l'équipe technique



Ma réalisation est contrôlée par le GAL ou les payeurs





Comité d'opportunité

Etant donné qu'un projet ne pourra être présenté pour programmation que lorsque les différents financeurs auront délibéré, il a été décidé de mettre en place un temps de présentation des projets en opportunité afin de:

- Permettre aux membres du comité de prendre connaissance des projets avant leur programmation définitive
- Débattre sur le fond des projets dans l'attente de la stabilisation des plans de financement
- Valider la sélection ou demander la révision du projet
- Valider les plans de financement en vue du montage du dossier de demande d'aide



Fonctionnement du Comité de Programmation

❖ Composition:

20 membres du collège privé: (10 titulaires et 10 suppléants)

12 membres du collège public (6 titulaires et 6 suppléants) représentant le CA du Pays ALO

Binômes de titulaire/suppléant => un suppléant ne peut représenter que SON titulaire, quel que soit le collège

Des personnes associées n'ayant pas voix délibérative: Conseil Régional, Autorité de Gestion, Service Instructeur, Conseil Départemental, Pays et Quartier d'Aquitaine, les référents Pays des EPCI, l'Agence de Service et Paiement.

❖ Règle du double quorum:

- 50% des membres du Comité de programmation ayant voix délibérative sont présents au moment de chaque vote
- au moins 50% des membres délibérant lors des votes du Comité de Programmation sont issus du collège privé
- Se réuni à minima 3 fois par an et doit respecter la règle du double quorum
- Convocation au Comité de Programmation: tous les membres du Comité, qu'ils soient titulaires ou suppléants seront invités à siéger. Cependant, si le titulaire est présent, son suppléant ne pourra prendre part au vote, mais il pourra participer aux débats.
- Le Groupe de Travail propose que les séances du Comité de Programmation soient ouvertes au public.
- Personnes pouvant voter : les titulaires présents ou leur suppléant en cas d'absence du premier.



Rôle du Comité de Programmation

❖ Le Comité de programmation doit :

- Valider une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêt;
- Assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local
- Se voir présenter les avis recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
- Valider les travaux de l'atelier suivi/évaluation afin d'évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement ;
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- Examiner le suivi financier.



Processus de sélection des projets

- ❖ Dispositions réglementaires encadrant le processus de sélection :
 - ❖ Elaborer un procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations
 - ❖ Classer les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation de la stratégie
 - ❖ Définir des critères de sélection
 - ❖ Sélectionner les opérations

- ❖ Critères de sélection : indicateur permettant d'apprécier objectivement si l'opération répond à la stratégie
 - ❖ Garantir l'égalité de traitement des demandeurs
 - ❖ Garantir une meilleure utilisation des ressources financières
 - ❖ Garantir le ciblage des mesures en conformité avec les besoins du territoire

➔ **Ces critères seront repris dans une grille de sélection qui permettra d'évaluer les demandes d'aide et ainsi définir la sélection ou non des projets**



Processus de sélection des projets

Eric Jaubert (Région ALPC) précise que la grille de sélection des projets doit également permettre une hiérarchisation entre ceux-ci. De ce fait, sans notation il est difficile de procéder à une classification.

La grille peut avoir 2 niveaux de lecture:

- Un premier niveau général et commun à l'ensemble de la stratégie
- Un second niveau spécifique à chaque fiche action.

Deux autres points sont également à étudier:

- Quelle instance renseigne la grille?
- Le Comité de Programmation pondère-t-il la subvention attribuée en fonction du score obtenu?

La grille qui sera élaborée pourra être testée lors du premier Comité de Programmation et pourra être revue s'il s'avère qu'elle n'est pas assez opérationnelle.



Règlement Intérieur

- ❖ Le règlement intérieur du Groupe d'Action Local se décompose en deux parties :
 - ❖ Les clauses minimales (inscrites en noir dans le document joint) qui seront transmises à l'autorité de gestion avec la convention cadre tripartite et encadrant principalement le mode de fonctionnement du Comité de Programmation (composition, tâches, décisions...)
 - ❖ Les clauses spécifiques au GAL Pays Adour Landes Océanes (inscrites en bleu dans le document joint) qui ne seront pas intégrées à la convention cadre et permettront notamment de :
 - ❖ Préciser le mode de gouvernance mis en place
 - ❖ Acter les généralités de l'intervention financière LEADER
 - ❖ Définir l'intervention financière par fiche action
- ➔ **Plusieurs remarques ayant été faites sur le contenu du règlement intérieur du Groupe d'Action Local (GAL), celui sera retravaillé en tenant compte de celles-ci et vous sera transmis pour validation, dans les meilleurs délais.**



Elections

- ✓ Président du Comité de Programmation, candidat :
 - ✓ Frédéric Marcos, Vice-Président en charge de LEADER au Pays ALO

 - ✓ Vice Président du Comité de Programmation, candidat :
 - ✓ Jacques Alvarez, référent atelier « économie », membre du groupe de travail ayant participé à l'élaboration de la candidature
- ➔ Les deux seuls candidats ont été élus à l'unanimité. Ce vote devra être entériné lors du premier Comité de Programmation après signature de la convention cadre.**



Merci à tous pour votre attention
et votre implication!!

Sara BOYRIE

sara@pays-adour-landes-oceanes.com

Tél: 05.58.57.41.42

Mylène LARRIEU

mylene@pays-adour-landes-oceanes.com

Tél: 05.58.57.41.41